

aucune allusion personnelle, de même que mon honorable ami, le député de Kenora-Rainy-River. J'estime donc que le ministre ne devrait pas continuer dans cette voie plus longtemps.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député n'est pas le seul qui a pris la parole. Mais c'est lui qui a parlé du danger d'introduire des considérations d'ordre politique dans la gestion du National-Canadien, et je tiens à signaler que rien de ce qu'il a dit ou de ce qui est survenu ne justifie les allusions personnelles de ce genre.

M. Benidickson: Pourquoi un aussi grand nombre de candidats battus?

L'hon. M. Fleming: Le député de Kenora-Rainy-River vient de poser une intéressante question. S'il soutient que tous les candidats refusés, à un moment ou un autre, sont incapables de remplir une fonction publique, j'estime alors qu'il présente un principe dangereux et qu'il s'en rendra compte lui-même en y réfléchissant, car il y a bien des employés de l'administration dont les noms ont déjà figuré sur les listes des candidats malheureux.

Ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Je suppose que l'honorable député voudra concilier cette situation avec ce qu'il a dit en soutenant qu'il ne parlait que des candidats conservateurs battus.

M. Benidickson: Non. Je parle de la société la plus considérable de la Couronne, le National-Canadien.

L'hon. M. Fleming: Apparemment, c'était très bien, pour nos prédécesseurs, de nommer à une fonction publique des candidats malheureux, mais cela devient mauvais quand le gouvernement actuel désigne à une fonction publique des citoyens distingués et estimables qui sont des candidats battus...

M. Benidickson: J'invoque le Règlement. Le ministre a prétendu que l'ancien gouvernement avait désigné d'anciens candidats malheureux. De qui s'agit-il?

L'hon. M. Fleming: Je pourrais en nommer un grand nombre.

M. Benidickson: Au National-Canadien? C'est de cela que je parle.

L'hon. M. Fleming: Je parle des nominations à des postes de l'État en général. Si le principe est bon, ce doit être un principe rationnel d'application générale. Je ne sous-cris pas au principe que viennent d'énoncer les honorables vis-à-vis. A mon avis, le fait qu'un homme s'est porté candidat à une fonction publique,—qu'il l'ait ou non obtenue,—ne l'exclut pas du service public.

M. Benidickson: Je suis d'accord.

L'hon. M. Fleming: S'il remplit les conditions exigées pour entrer dans le service public, on ne devrait certes pas permettre que sa candidature lui en empêche l'accès, quel que soit le parti dont il était candidat; et si cette règle s'applique dans le cas d'un parti, les honorables vis-à-vis seront assez justes, je crois, pour reconnaître qu'elle s'applique à des personnes qui se sont portées candidats politiques pour d'autres partis que le leur.

M. Benidickson: C'était trop remarquable dans cette grosse compagnie de la Couronne.

L'hon. M. Fleming: Laissez-moi préciser qu'il y a eu quatre ou cinq vacances qui se sont présentées normalement au conseil d'administration du National-Canadien depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir il y deux ans. Dans ma question au député de Kenora-Rainy-River, j'ai fait allusion aux deux membres de cet office qui ont été redésignés par le gouvernement actuel. Je note que le représentant n'a rien à redire au sujet de ces renominations mais qu'il critique dès que le gouvernement actuel en fait d'autres.

M. Benidickson: Je suis inquiet et m'en préoccupe!

L'hon. M. Fleming: J'affirme que le gouvernement considère les nouveaux titulaires comme des personnalités ayant de grandes réalisations à leur actif et étant très expérimentées, capables d'apporter une contribution notable à la direction des affaires du National-Canadien en leur qualité de membres du conseil d'administration. Je crois que nous avons eu beaucoup de chance en pouvant nommer administrateurs ces personnalités compétentes.

M. Benidickson: Puis-je poser une question au ministre? Voudrait-il nous dire quelle est l'expérience antérieure de ces personnes qui puisse représenter un atout pour le National-Canadien à part celle qui a été acquise à titre d'avocat ou de courtier en valeurs?

L'hon. M. Fleming: Vous prendrez note que cette question vient du côté de la Chambre qui prétend ne pas mêler de considérations personnelles à la question. On nous demande ici de scruter l'histoire de chacun de ceux que nous avons nommés, ce qui n'empêche point de nous dire d'autre part, que les considérations de personne n'entrent pas en ligne de compte.

C'est l'ancien gouvernement qui a établi le présent conseil d'administration composé de sept membres. Nous n'y avons rien changé. Le gouvernement précédent a décidé, approuvé en cela par l'honorable député de